

# LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

**Brand WHITLOCK**

**1916.** Chapitre **XXVIII** : Marche, Nivelles,  
Wavre

Je rapporte ces histoires dans l'ordre où elles me furent contées à la Légation, et avec les répétitions qu'elles comportent. Les narrateurs ne visaient point à l'effet, aussi le lecteur a-t-il éprouvé peut-être quelque désappointement. Ces gens n'avaient pas le talent de souligner un détail poignant, ils racontaient sans art et je ne voulais pas augmenter l'intérêt des récits en les harcelant de questions. Je tâchais d'endurcir mon propre cœur, de contenir mes émotions ; je disais « *chômeurs* » plutôt que « hommes », « *déportation* » plutôt qu' « *esclavage* » et souvent j'abrégeais l'entretien ; sinon, je n'aurais pu supporter ces journées que me rendaient plus pénibles l'appel de la population, sa confiance en mon pouvoir :

- *Excellence, nous comptons sur vous !*

Un jour, un robuste mineur de Charleroi, président d'une union du travail, me dit, avec son accent wallon et cette vague notion des pouvoirs et des responsabilités des diplomates qui règne sur cette planète :

- *Je vous signale ces faits, Excellence, afin que vous, en votre qualité de ministre protecteur de*

*la Belgique, puissiez le mieux remplir votre devoir.*

Mais à mesure que le fléau se rapprochait, les récits devinrent plus circonstanciés ; nous les recevions de plusieurs sources, en sorte qu'il devenait possible de se former une vive image des faits qui, aux premiers jours de décembre, nous semblaient incroyables. Telle fut la levée d'ouvriers faite à Marche, le 13 décembre.

Le 8 décembre, de petites affiches rouges placées par toute la ville informèrent la population que tous les hommes de dix-sept à cinquante-cinq ans devraient se rassembler sur la place du Marché, le 13, munis de provisions pour deux jours et de vêtements chauds. Les mêmes affiches rouges parurent dans tous les villages autour de Marche.

Pendant les journées qui précédèrent le 13, le *Kreischef* laissa entendre qu'il dispenserait certaines catégories, telles que les avocats, les médecins, les prêtres, de se présenter.

Beaucoup d'hommes appartenant aux classes aisées et ceux qui avaient aidé des officiers et des sous-officiers à se procurer des vivres parvinrent à faire estampiller leur carte du sceau envié qui dispensait de paraître au jour fixé.

Le bruit courait qu'on avait mis en jeu certaines influences féminines, parfois avec succès.

Le matin du 13, environ quatre mille hommes se rassemblèrent sur la place du Marché.

Beaucoup avaient dû cheminer toute la nuit pour arriver à temps. Ils portaient de lourds ballots en manière de bissacs.

A 9 heures, on ordonna aux hommes de se grouper par communes et l'on appela successivement ces groupes, formant des files isolées ; chaque homme, tenant d'une main sa casquette, de l'autre sa carte d'identité, passa devant un officier aux côtés duquel se tenait le bourgmestre de la commune dont on faisait l'inspection.

Alors commença le fatidique « *Rechts, links* » : à droite, on était libre, à gauche on devenait esclave. Qu'un homme parût inapte au travail physique ou qu'il eût dépassé la quarantaine, l'officier l'envoyait à droite : *nach Hause*, sans même jeter un coup d'oeil sur sa carte d'identité.

Mais s'il s'agissait d'hommes plus jeunes, l'officier prenait la carte, examinait la profession : un employé des chemins de fer, par exemple, était aussitôt envoyé à gauche, d'un simple mot : *Eisenbahner !* et dirigé vers le train en partance.

Aux fermiers et aux ouvriers agricoles on demandait généralement combien d'hectares ils cultivaient ; s'ils avaient beaucoup d'hectares, on les relâchait, sinon, on les retenait par les mots : *Links, Eisenbahner*. En cas de doute, l'officier demandait encore :

- *Êtes-vous marié ?*

Et dans l'affirmative :

- *Combien d'enfants ?*

S'il avait des enfants, l'homme était libéré. Mais en aucun cas, on ne lui demanda s'il était employé ou sans emploi. Les jeunes gens de dix-sept à vingt-deux ans furent pris sans exception ; les gens de condition aisée, généralement renvoyés. Rarement, on permit au bourgmestre d'intervenir.

Un homme en vue dans la région, et que je connais personnellement, M. le sénateur Speyer (**Note** : M. H-, dans la version anglaise), fit son possible pour aider quelques voisins. Le bourgmestre de sa commune étant trop âgé, il prit sa place et put intercéder auprès de l'officier en faveur de six personnes de son village, dont trois furent relâchées ; mais à la septième tentative, on lui ordonna de s'abstenir ; il n'obéit point et l'officier dit qu'il devrait l'éloigner de force ; plus tard, il menaça de le faire arrêter.

Quatre mille hommes défilèrent ainsi devant les deux officiers en quatre heures ; chaque officier avait à examiner deux mille hommes : il fallait sept secondes et une fraction pour décider, en décembre 1916, si un homme serait libre ou esclave !

En réalité, le nombre d'hommes à examiner avait été fixé d'avance et arbitrairement pour chaque commune, bien que les officiers n'eussent aucune idée du nombre d'individus physiquement aptes qu'ils y trouveraient : ainsi la commune

d'Aye, avec ses onze cents âmes, se vit enlever autant de monde que la ville de Marche avec ses quatre mille habitants.

Après ce défilé, les officiers annoncèrent qu'ils recevraient les réclamations des bourgmestres dans des cas spécialement intéressants et, pour les entendre, ils se transportèrent dans l'arrière-salle d'un petit café. L'estaminet fut envahi par un groupe de protestataires notables des différents villages : bourgmestres, notaires, curés en soutane, politiciens locaux ou hommes d'affaires, tous criant et gesticulant autour de l'officier assis devant une table au milieu de la pièce.

M. Speyer parvint à se faire entendre avant la fin de la séance. Avec le curé du village, il plaida la cause de quatre hommes qui laissaient chez eux de nombreuses familles. Après deux minutes d'attention, l'officier déclara qu'il relâcherait deux de ces hommes au choix du curé et de M. Speyer, qui désignèrent ceux qui avaient le plus d'enfants.

M. Speyer exposa le cas d'une pauvre veuve de Aye dont on avait pris les trois fils. L'officier hocha la tête, déclara que c'était impossible et qu'on ne prenait jamais trois hommes du même nom dans la même commune. M. Speyer expliqua que ces jeunes gens, habitant à cause de leurs emplois, des communes différentes, ne s'étaient pas présentés ensemble. L'officier répondit que s'ils habitaient des communes différentes, ils ne vivaient pas avec leur mère, que dès lors il

importait peu qu'ils travaillassent pour leur mère en Allemagne ou en Belgique et que, par conséquent, on les enverrait en Allemagne ; ce qui fut fait.

Les cartes de dispense qui, d'après nos arrangements exprès et formels avec les autorités allemandes, avaient été délivrées aux employés du C.N. et de la C.R.B. et signées par le délégué américain, M. Osborn, restèrent la plupart du temps sans effet. L'officier s'emparait de la carte, la passait à un autre officier investi d'une autorité supérieure ; celui-ci hochait la tête, le premier mettait la carte dans sa poche et ordonnait la déportation du titulaire.

Le 14 novembre, dans vingt-deux villages autour de Wavre, un avis convoqua les hommes au chef-lieu du canton.

Les hommes devaient se trouver à Wavre à 8 heures, il fallait partir tôt, sans voitures, on marchait une heure ou deux, portant ses bagages. A 6 heures, les processions lamentables se répandirent sur toutes les routes, par un matin blafard de novembre, par un froid glacial, un vent âpre. La plupart n'avaient pas permis à leurs femmes et à leurs enfants de les accompagner car la route était longue et leur présence rendrait le départ plus pénible. Ils marchaient, seuls ou par groupes, dans un lourd silence, sur ces routes familières, pleines d'heureux souvenirs. Quelques femmes qu'on n'avait pu retenir suivaient en pleurant.

Wavre – une jolie ville, avant que les Allemands n'y eussent brûlé tant de maisons – était gris et frissonnant ce matin-là. Des soldats l'encerclaient et les cortèges, arrivant par toutes les chaussées, enfilèrent les rues étroites qui conduisaient à la place, dont les vieilles maisons noircies par le feu et percées par les balles se dressaient décharnées et comme tremblantes dans le vent. Les Allemands avaient barré toutes les rues, l'accès de la place n'était permis qu'aux hommes convoqués et la foule se pressait contre les barricades. Les hommes, parqués comme des bêtes et par communes, attendaient, tête basse, impuissants, humiliés. De temps en temps quelqu'un lançait un nom, une parole d'encouragement, un adieu.

Alors commença la sélection ; un millier d'hommes chaque fois était mené dans une école. Pour y arriver, les groupes longeaient la Dyle, un coin pittoresque de Wavre, où les artistes, autrefois, aimaient à peindre. Ce matin-là, aux fenêtres on voyait des figures inquiètes ou en larmes, femmes, enfants, vieillards. Des gens montés sur les toits, cherchaient des yeux un père, un mari, un fils, un frère, un fiancé. Les hommes attendirent quatre heures sur la place avant d'être conduits à l'école.

- *Je les observais – me dit un habitant de ces villages –, ils marchaient d'un pas ferme, mais plusieurs étaient d'une pâleur mortelle ;*

*l'angoisse avait arrêté le sang dans leurs veines ; c'étaient les hommes mariés, qui venaient de quitter leur famille et se demandaient s'ils la reverraient jamais ; d'autres, les jeunes célibataires, marchaient la tête haute, un défi dans les yeux.*

Aux approches de l'école, ils devinrent attentifs. Un chant s'élevait, de plus en plus fort, éclairant les visages. Oui, c'était la *Brabançonne* ! Au bout de la cour, un groupe d'hommes désigné pour la déportation chantaient, bien haut, l'hymne national belge. Quand ils voyaient arriver les autres, ils criaient :

- *Ne signez pas !*

Ils se dressaient, pleins de courage, de fierté, de volonté virile. Quand ils voyaient passer un ami, ils le priaient de prévenir chez eux et reprenaient leur chant de défi.

Les hommes de chaque commune comparaissaient devant un médecin qui examinait les certificats médicaux les disant inaptes au travail. Ce médecin était indulgent, presque généreux, il prononçait parfois la libération ; mais il y avait une seconde salle où le sort de chaque homme se décidait brusquement, mécaniquement et sans appel. Les décisions étaient prises par deux officiers se tenant aux deux côtés de la salle ; ils examinaient les sujets rapidement, en commençant par les plus jeunes, ceux de dix-sept à vingt-cinq ans. Ils jetaient un coup d'oeil sur la

carte d'identité, puis regardaient l'homme rapidement, comme les maquignons regardent un cheval. Ils ne posaient qu'une question :

- *Étiez-vous chômeur ?*

Puis venait l'inexorable *Links* ; l'homme était perdu, son sort décidé par une seule volonté, en dix secondes.

Pour quitter la salle, il fallait passer par une porte divisée au moyen d'une barrière en deux passages étroits. Deux soldats gardaient cette barrière. Le corridor de gauche conduisait à une salle destinée à ceux qu'on envoyait en Allemagne; ceux qui sortaient à droite passaient devant un sous-officier qui marquait sur leur carte un signe indiquant que le porteur était libre ; le passage de droite conduisait à une fenêtre ouverte devant laquelle se trouvait une table ; l'homme libéré sautait sur cette table, de là, par la fenêtre ouverte, sur une autre table à l'extérieur et de là sur le sol ; cela ressemblait à une évasion ; il éprouvait un soulagement intérieur immense, un peu égoïste, puis son coeur se serrait à la pensée des autres, moins heureux. Dans la salle cependant l'examen se poursuivait, et jusqu'au soir on entendait ces monosyllables : *Links, rechts ; Links, rechts.*

Au bout d'une petite rue, non loin de l'école, on voyait une foule augmentant sans cesse ; l'inquiétude était trop grande, on ne pouvait plus attendre ; femmes, mères, épouses, fiancées,

venues de tous les villages, accostaient les sortants, demandaient des nouvelles de leurs hommes :

- *Est-il pris ? A-t-il été examiné ?*

Souvent ceux qu'on avait relâchés ne pouvaient répondre et tâchaient d'échapper à l'importunité de ces femmes ; *toutes sanglotaient* – me raconta mon ami – *et, non moins que les autres, celles qui pouvaient serrer sur leur coeur un mari ou un fils libéré.*

Les victimes du *Links* furent rassemblées dans une vaste salle. On demandait à chaque homme de signer un contrat (**Note**) par lequel il consentait à travailler pour les Allemands, moyennant un salaire élevé. S'il consentait, il donnait son nom et son adresse, et on l'autorisait à passer chez lui les quelques jours de grâce, comme prix de sa docilité. S'il refusait, on l'informait des maux et des pénalités qui pleuvraient sur lui, et on l'envoyait grossir le groupe agité des récalcitrants ; ceux-ci l'accueillaient avec des cris de joie comme s'il avait remporté une victoire, et c'était bien le cas. Presque tous refusèrent de signer. Quand le groupe était suffisamment important, on l'entourait de soldats, baïonnette au canon, de uhlans à cheval et on le conduisait à la gare. Deux officiers marchaient à côté, portant la cravache, *der Schlag*, vieil emblème des négriers devenu l'emblème de l'Allemagne moderne. Quelquefois, une femme en pleurs se glissait sous la barrière, se jetait sur un

des hommes pour lui dire un dernier adieu, jusqu'à ce qu'elle fût repoussée par les coups des soldats.

Dans la rue conduisant à la gare, des gens attendaient aux fenêtres, agitant leurs mouchoirs. Les partants marchaient la tête haute, parfois jetaient leur casquette en l'air, et chantaient comme dans une cour d'école, pour défier les Allemands et peut-être aussi pour soutenir leur propre courage. A chaque coin de rue se produisaient des scènes : un prisonnier essayait de s'enfuir, était ramené dans la ligne par le *Schlag*, ou poursuivi par un uhlan qui le piquait de sa lance. Quelques-uns passaient devant leur propre demeure et rompaient le rang pour embrasser un enfant ou une femme ; de nouveau le *Schlag* ou la lance les ramenaient dans le rang, où, après un moment de silence, ils recommençaient à chanter. Enfin, la colonne disparaissait dans la gare. On ne la voyait plus, mais on entendait encore les phrases de défi de la *Brabançonne* et de la *Marseillaise*. Cela dura jusqu'à la nuit ; alors, les chants furent étouffés par des rugissements d'instruments de cuivre, musique militaire allemande envoyée tout exprès. Avant le jour, les trains étaient partis pour l'Allemagne.

Brand WHITLOCK

Ce livre, *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*, a été traduit de l'anglais par le Professeur Paul de Reul, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « page de titre » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip>

On y dit : « Un grand nombre de documents, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, ont été supprimés, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges. »

## AVIS

Tous les hommes de plus de 17 ans jusqu'à 55 ans inclusivement de la Commune de— sont tenus de se présenter le 15 novembre 1916, à 8h (heure allemande) sur la place du Marché à Wavre.

Le Bourgmestre devra être présent. Les intéressés devront être porteurs de leur certificat d'identité et, le cas échéant, de leur carte de contrôle (Meldekarte). Il est permis d'apporter de petits bagages a main. Ceux qui manqueront au contrôle seront immédiatement transportés, sans délai et par voie de contrainte, aux lieux où ils devront travailler. En outre, on pourra leur appliquer de fortes peines d'emprisonnement et des amendes élevées.

Les ecclésiastiques, les médecins, les avocats, les instituteurs et les professeurs ne doivent pas venir au dit contrôle.

De Kaiserliche Kreischef von Nivelles.

(S.) Graf von Schwerin.

Ottignies, le 3 novembre 1916.

## Notes de Bernard Goorden.

Traduction française : « *Marche, Nivelles Wavre* » in WHITLOCK, Brand ; chapitre XXVIII (1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 392-399. D'après **Brand Whitlock** (1869-1934), ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** ; London ; William HEINEMANN ; 1919, 2 volumes. Voir chapitre 35 (« *Marche, Nivelles Wavre* », intitulé « *Calvary* » dans d'autres éditions), volume 2, pages 350-360, e. a., à :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%202%20CHAPTER%2035.pdf>

Le fac-similé du *contrat* figure entre les pages 176 et 177 de PASSELECQ, Fernand ; ***Les déportations belges à la lumière des documents allemands*** (avec de nombreux fac-similés et la reproduction de tous les documents belges) ; Paris-Nancy, Berger-Levrault ; 1917, XV-435 pages.

<http://www.bibliotheca-andana.be/wp-content/uploads/large/Deportations.pdf>

## Contrat de Travail

Le soussigné, Monsieur

rue

à

déclare contracter par la présente un engagement de travail avec la Maison :

- 1° — Il s'engage en qualité de  
aux mêmes taux et conditions que les ouvriers allemands de même catégorie, selon  
le travail fourni, à Frs en moyenne par jour.  
Il assure être spécialiste et expérimenté dans ce genre de travail
- 2° — Il reconnaît expressément les lois de travail de l'Empire Allemand et le règlement en  
vigueur dans l'usine, tout en reconnaissant l'article 5° du présent contrat.
- 3° — L'ouvrier sera assuré contre la maladie et les accidents du travail, exactement comme  
les ouvriers allemands.
- 4° — Il se soumet à l'obligation d'habiter un logement qui lui sera désigné, et il lui sera  
porté en compte, pour le logement et nourriture, par jour environ Frs  
d'après les usages locaux.
- 5° — Ce contrat a une validité de quatre mois, à partir du premier jour de travail, et il  
ne peut être résilié par aucune des parties pendant cette période.
- 6° — L'ouvrier déclare être libre de toute infirmité

Fait en double à Charleroi, Boulevard Audent, 101.

Le

1916.

L'Ouvrier :

*En franchissant la frontière il est strictement défendu d'emporter des lettres, livres, journaux,  
notes, etc., sauf des documents d'identité.*

*Bij het overtreden der grens is het streng verboden brieven boeken, dagbladen, aantekeningen,  
enz. mede te nemen behalve bewijsstukken van identiteit.*

Type de contrat de travail offert par les autorités allemandes avant l'arrêté sur la déportation pour travail forcé du 3 octobre 1916. Les « blancs » sont remplis au crayon d'aniline, par des mentions que le clichage ne rend pas d'une manière visible.

Il s'agit de l'engagement d'un ajusteur du Hainaut, embauché pour la « Gelsenkirchener Bergwerks Ges., Abt. Hochofen, Gelsenkirchen » ; le salaire est fixe à 7<sup>f</sup> 50 en moyenne par jour ; le logement et la nourriture à 1<sup>f</sup> 65 ; le contrat est du 16 août 1916.

L'exemplaire photographié porte : un numéro d'ordre en haut, à gauche, au crayon rouge ; un autre en haut, à droite, au composteur (nous les avons enlevés par discrétion pour l'ouvrier signataire qui s'est enfui), et, au-dessus de l'intitulé « Contrat de travail », un chiffre au crayon d'aniline : « 7 frs ».

Remarque que la recommandation formulée au bas du document est la seule qui soit dans les deux langues, bien que la région de Charleroi comprenne un assez grand nombre d'ouvriers flamands.

*Ce fac-similé se rapporte aux pages 187-188.*

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que disent des mêmes dates [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***50 mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916). Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que dit des mêmes dates Charles TYTGAT dans ***Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande*** :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Ce serait intéressant de comparer avec ce que **Paul MAX** (cousin du *bourgmestre Adolphe MAX*) a dit du même jour dans son ***Journal de guerre*** (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) :

[http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user\\_upload/publications/Fichier\\_PDF/Fonte/Journal\\_de%20guerre\\_de\\_Paul\\_Max\\_bdef.pdf](http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf)